

Évaluation à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne vu de la perspective du genre

2004/2219(INI) - 21/02/2005

Le Conseil a approuvé une série de conclusions portant sur l'évaluation à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne en se focalisant spécifiquement sur la problématique de l'éducation. Il indique ainsi que le rôle joué par l'éducation et la formation est primordial pour la stratégie de Lisbonne car elles fournissent la base des compétences et le potentiel créatif indispensables. En conséquence il recommande que :

- dans le cadre de l'élaboration du prochain rapport conjoint du Conseil et de la Commission, qui sera transmis au Conseil européen en 2006, de nouvelles mesures soient adoptées au niveau européen et national, conformément aux axes prioritaires du programme de travail "Éducation et formation 2010", en ce qui concerne les actions visant au développement du capital humain:

- de concentrer les réformes et les investissements dans les domaines clés pour la société de la connaissance en vue de :

- atteindre l'objectif fixé à Lisbonne d'accroître fortement l'investissement public et privé dans l'éducation et la formation et de l'utiliser de manière efficace;
- développer une culture de l'excellence ainsi que des systèmes d'évaluation et veiller à ce que les systèmes d'éducation et de formation de l'UE deviennent une référence mondiale en matière de qualité;
- améliorer la gouvernance au niveau national en y associant tous les acteurs concernés, y compris les partenaires sociaux, et en améliorant la coordination entre les autorités publiques compétentes;
- renforcer les synergies et la complémentarité entre l'éducation et d'autres domaines d'action tels que l'emploi, la recherche et l'innovation et la politique macro-économique ;

- de faire de l'apprentissage tout au long de la vie une réalité: les stratégies nationales en matière d'apprentissage tout au long de la vie devraient viser à ce que tous les citoyens acquièrent les compétences clés et à ce que des environnements d'apprentissage ouverts, attrayants et accessibles soient créés. Dans ce contexte, les mesures suivantes pourraient contribuer à la réalisation de ces objectifs:

- multiplier les possibilités en matière d'apprentissage tout au long de la vie, par exemple par le biais de la formation à distance, notamment en recourant aux TIC;
- stimuler la demande en matière d'apprentissage tout au long de la vie par le biais de mesures permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale;
- définir des modèles de répartition des coûts de la formation continue (employeurs, employés et service public);
- élaborer des stratégies nationales visant à combler la disparité existant actuellement en matière d'accès aux possibilités d'apprentissage tout au long de la vie entre les grandes et les petites entreprises ainsi qu'entre les personnes hautement et faiblement qualifiées;
- adopter le futur programme d'action intégré dans le domaine de l'apprentissage tout au long de la vie ;

- de créer un espace européen de l'éducation et de la formation en renforçant la méthode ouverte de coordination, par exemple:

- en travaillant dans le cadre de groupes d'"apprentissage en équipe", permettant aux États membres de se concentrer sur leurs domaines prioritaires;
-

en améliorant le contenu, la précision et la fiabilité des statistiques en matière d'éducation et de formation;

- en définissant des indicateurs dans de nouveaux domaines et en les rendant opérationnels, comme le prévoit le rapport intermédiaire conjoint, y compris l'indicateur de compétence linguistique demandé par le Conseil européen de Barcelone en mars 2002 ;

- d'adopter des points de référence communs au niveau européen dans des domaines tels que les compétences clés et la formation des enseignants et des formateurs en :

- renforçant le rôle des établissements d'enseignement supérieur et en améliorant la qualité de l'enseignement supérieur en vue de le rendre plus attrayant au niveau international et en favorisant la mobilité des étudiants et du personnel ;
- améliorer la synergie et la complémentarité entre l'enseignement supérieur et la recherche pour stimuler l'innovation et l'emploi par le biais de la mobilité des jeunes chercheurs et de la mise en réseau des centres d'excellence ;
- mettre en place d'ici fin 2006 un cadre européen des qualifications servant de référence commune à la fois pour l'EFP et pour l'enseignement général (secondaire et supérieur) et s'appuyant sur les compétences et les acquis pédagogiques.

Enfin il invite le Conseil européen à réaffirmer que l'apprentissage tout au long de la vie constitue et restera une condition sine qua non pour atteindre les objectifs de Lisbonne. À ce sujet, la mise en oeuvre réussie du programme de travail "Éducation et formation 2010" est essentielle à la fois pour développer la connaissance et l'innovation et pour améliorer l'emploi sur le plan quantitatif et qualitatif. Il appelle par ailleurs le Conseil "Éducation, jeunesse et culture" à contribuer au suivi des volets relevant de sa compétence dans le cadre des mécanismes d'établissement de rapports de la stratégie de Lisbonne et à inclure l'initiative d'un **Pacte européen pour la jeunesse** dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne. La définition de mesures concrètes dans ce domaine est également réclamées dans le cadre du programme de travail "Éducation et formation 2010" et des programmes existants.